

[Communiqués](#)

## **Air Canada confirme la ratification de la Convention collective par les TCA**

MONTRÉAL, le 27 juin 2011 /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé avoir reçu aujourd'hui de la section locale 2002 du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (TCA) la confirmation que les quelque 3 800 agents - Centres téléphoniques et agents - Service clientèle des aéroports du Canada de la Société ont ratifié leur nouvelle convention collective. L'accord a aussi été approuvé par le conseil d'administration d'Air Canada. L'entente de quatre ans sera en vigueur jusqu'au 28 février 2015.

La Convention collective maintient le régime de retraite à prestations déterminées pour tous les employés actuels. La question des régimes de retraite pour les employés embauchés après la date de ratification a été soumise à un processus de médiation et, au besoin, fera l'objet d'un arbitrage exécutoire aux fins de résolution.

### ***Information prospective***

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les déclarations prospectives partent d'hypothèses, elles sont sujettes à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces déclarations à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

Pour plus de renseignements: Renseignements:

**Renseignements :** Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788  
Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576  
Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741

**Internet :** [aircanada.com](http://aircanada.com)

---

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

